

République Française
Département : VIENNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE RADEGONDE

Séance du 8 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric JARRY, Maire de Sainte-Radegonde.

Date de convocation : 29 novembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Mesdames Marjorie TERNY, Valérie ROUGEON, Véronique FOUCHER, Kalinka TERROBA, Céline WIBAUT, Messieurs Pascal BELONCLE, Jérôme GADIOUX, Frédéric JARRY, Aurélien OUZOULIAS

Excusés : Monsieur Franck WAXIN

Absent : Christophe DURAND

ORDRE DU JOUR

- SIVOS
- Frais de déplacement M. JARRY
- Parking La Touche
- Festivités de fin d'année
- Questions diverses

SIVOS

Suite aux dernières réunions qu'il a eu, monsieur le Maire demande à ce que le conseil municipal se positionne par rapport au SIVOS. En effet, suite au départ de Chauvigny du SIVOS à la rentrée 2022, les statuts vont être modifiés et le budget va passer de 204000€ à 360000€. Il en résulte une participation de la commune de 17000€ à 18000€ pour 4 enfants. Considérant que Sainte-Radegonde fait partie de la communauté

urbaine de Grand Poitiers, que son bassin de vie est plutôt dirigé vers Chauvigny ou La Puye, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de sortir du SIVOS.

FRAIS DE DEPLACEMENT M. JARRY

Monsieur le Maire informe de sa présence au congrès des maires à Paris le 17/11/2021 et le 18/11/2021, et propose que ses frais de déplacements pour un montant de 216.80€ lui soient remboursés. Après échange, le conseil accepte à l'unanimité le remboursement de 216,80€ correspondant aux frais de transport (train, parking, métro).

PARKING LA TOUCHE

Un premier lieu de parking n'a pas été validé parce que cela semblait peut-être loin des habitations pour que les habitants aient envie de garer leur voiture à cet endroit. Un deuxième lieu a été proposé mais après recherche cette partie n'appartient pas à la commune. Monsieur le Maire souhaite donc faire le point sur le cadastre de La Touche, qui ne semble pas à jour, avant d'aller plus loin dans ce projet.

FESTIVITES DE FIN D'ANNEE

Le spectacle pour les 18 enfants de la commune inscrits, aura bien lieu le dimanche 12 décembre 2021 de 15h à 16h. En raison du contexte sanitaire, le gouter sera à emporter.

Par contre, le repas des aînés prévu le vendredi 17 décembre à 19h n'aura pas lieu en raison du contexte sanitaire. Les personnes qui avaient répondues positivement à cette invitation seront contactées par un conseiller municipal afin de les prévenir de cette annulation. Un article sera mis sur le Centre Presse. Le conseil municipal décide de commander des colis garnis comme l'année dernière mais ne seront très probablement distribués qu'entre Noël et le nouvel An.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire propose de signer une convention avec Sorégies sur l'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti, pour une période de 4 ans. C'est une convention qui peut nous aider dans le cadre d'une rénovation de bâtiment. Après échange, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

Monsieur Ouzoulias informe le conseil d'un échange téléphonique avec Fabien Guérin du Département : Lauthiers et Sainte-Radegonde sont prioritaires, étant en zone blanche, pour l'installation d'une borne 4G par Orange. A la suite de cette installation, il y aurait la possibilité d'une prise en charge des box 4G chez les particuliers.

Par ailleurs, le dossier de branchement internet dans les logements de l'ancienne école avance enfin.

Monsieur le maire informe du retour de la course Vienne Classic le dimanche 6 mars. Des signaleurs sont demandés comme chaque année pour sécuriser la course. Des membres du conseil se proposent.

Monsieur le maire explique que suite à l'exécution des travaux de transformation de l'ancienne école en logements, les frais d'étude doivent être intégrés au travaux. Pour cela, une modification de budget doit être apportée :

En dépense d'investissement au 2135 +41876.64€ (041)

En recette d'investissement au 203 +41876.64€ (041)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette modification de budget.

Monsieur le maire souhaite qu'un groupe de travail se mette en place pour la gestion du cimetière (revoir les concessions, penser au columbarium et jardin du souvenir...).

Suite à la proposition de Monsieur le Maire, Madame Foucher propose d'aider à la réalisation du budget 2022 et de préparer les dossiers travaux : la cour de l'ancienne école, les toilettes communales, les chemins ruraux... Concernant les travaux de la cour de l'école, Monsieur le Maire informe que cela sera discuté au prochain conseil.

Par ailleurs, Madame Foucher souhaite que la remorque de la commune soit réparée et abritée afin qu'elle puisse continuer à servir aux associations de la commune.

Le compte rendu du conseil municipal du 25/10/2021 a été approuvé à l'unanimité.

A 20H50, la séance est levée